

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 23 JANVIER 2019

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, PIERREZ Sabine, SAUPIN Lila, TRIPONEL Stéphanie MM : BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick, RIEGERT Roland

Absentes excusées: DA SILVA Corinne (procuration à BOURDALEIX Gilles) et MESSMER Sabine (procuration à TRIPONEL Stéphanie)

A été nommé secrétaire : WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2018**
2. **Rénovation de la salle des fêtes - Présentation de M. Fortin**
3. **Achat de terrain**
4. **Validation du Projet Educatif de Territoire**
5. **Recensement population**
6. **Subvention pour voyage scolaire**
7. **Subvention au Collège Théodore Monod**
8. **Subvention à l'association des Arboriculteurs**
9. **Subvention à la Chorale Sainte Cécile**
10. **Subvention à l'AS NIFFER**
11. **Tour de table / Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux présents.

Il propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

10. Subvention à l'AS NIFFER

1. Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2018

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

02. Rénovation de la salle des fêtes - Présentation de M. Fortin

Avant de laisser la parole à M. FORTIN, Monsieur le Maire rappelle son objectif premier : le conseil municipal doit travailler avec une vision d'avenir pour ce bâtiment. Le but de cette intervention est de bien définir les besoins de notre commune. L'aspect financier sera également abordé.

Monsieur FORTIN présente la société Tout Un Programme, basée sur Mulhouse et travaillant localement.

Les grandes problématiques du bâtiment, sources du projet, sont rappelées :

- Dysfonctionnement des cuisines
- Aspect extérieur
- Parking avant – pas de surface festive extérieure
- Espaces intérieurs à repenser selon l'usage du bâtiment

La mission de Tout Un Programme est la programmation du projet : études préalables, étude de faisabilité, rédaction du programme (rédaction de la commande précise qui s'adresse au maître d'œuvre). La mission englobe également un accompagnement lors du choix du maître d'œuvre.

Enjeux :

- définir un ouvrage qui correspond aux usages
- maîtriser les budgets et les délais
- contribuer à l'environnement : « construire est un acte éphémère »

Une rencontre sera organisée avec les représentants d'associations et des usagers. Les élus ne seront pas présents afin de favoriser la liberté de parole.

Les différentes phases de la mission sont détaillées une à une. Il est précisé que chaque scénario présenté aura son budget et son calendrier.

Madame Estelle FORTIN gèrera cette mission et sera donc notre contact privilégié. Elle rédigera elle-même l'ensemble des documents techniques et administratifs du marché.

La méthode adoptée sera basée sur l'anticipation et la réactivité. Monsieur FORTIN conclue en garantissant qu'une bonne communication et une bonne rigueur garantiront la réussite d'un projet.

Monsieur le Maire propose donc de créer un comité de pilotage (de 6 à 8 personnes idéalement).

Les associations interviendront lors de la phase de concertation. Le Comité de Pilotage, lui, sera sollicité environ 3 fois sur les 6 premières semaines puis de façon plus espacée.

Composition du comité de pilotage : Nicolas WENTZ, Thierry ENGASSER, Raymond MOEBEL, Roland RIEGERT, Sébastien BRODHAG, Patrick RIEGERT, Jérôme LAURENT, Aurélie HANIFA et Sabine PIERREZ.

Monsieur le Maire apprécie beaucoup cette phase de concertation afin que le projet aille toujours dans la bonne direction.

Monsieur le Maire propose de valider cette présentation par la décision d'engager un programmiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide d'être assisté par un programmiste pour mener à bien le projet de rénovation de la salle des fêtes
- décide d'engager la société Tout Un Programme de Mulhouse
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y relatif

03. Achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle que le foncier situé à l'Ouest de l'Eglise appartient à Monsieur WENZINGER Jean-Marie. Il y a plusieurs années, dans l'optique d'un projet de parvis, ces terrains ont été classés en emplacements réservés, autrement dit, ces terrains ne peuvent être vendus qu'à la mairie.

L'idée d'aujourd'hui est d'acheter 2 morceaux de terrain sur l'ensemble des propriétés Wenzinger, à savoir :

1/ une partie située à l'emplacement de l'ancien hangar rue des Alliés afin de créer un parking ayant plusieurs vocations :

- parking lors des cérémonies
- parking pour les résidents rue des Alliés
- parking accessoire lors des événements au Comptoir

2/ une seconde partie située à côté de la remise située rue Principale.

Monsieur le Maire pense que cette remise pourrait être très utile pour stocker différents matériels techniques. Monsieur Sébastien BRODHAG propose de la raser et d'ajouter un parking supplémentaire pour le centre village. Monsieur le Maire préfère y aller doucement et repenser à la chose dans quelques années si des places de parking s'avèrent encore manquantes.

Ces 2 terrains seraient achetés 15 000€ l'are. Lors d'une rencontre avec le propriétaire, un accord verbal a déjà été obtenu.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe afin de lancer les 3 prochaines étapes qui seront donc :

- Modification du PLU afin de lever l'emplacement réservé
- Morcellement des parcelles concernées
- Acte de vente chez le notaire

Ce point est reporté à la prochaine séance pour délibération.

04. Validation du Projet Educatif de Territoire

Afin de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles

maternelles et/ou élémentaires du RPI de Bantzenheim et Chalampé, des communes d'Hombourg, Niffer et Petit-Landau dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, il convient de signer une convention de mise en place du P.E.D.T.

3 objectifs ont été convenus :

- Développer le partenariat éducatif
- Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
- Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la signature de la convention de mise en place du Projet Educatif Territorial
- autorise le Maire à signer tout document et acte y afférent

05. Recensement population

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement de la population remplace le traditionnel comptage organisé tous les 8 ou 9 ans.

Aussi, un nouveau recensement de la population de Hombourg est réalisé entre le 17 janvier et le 16 février 2019.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes, chargées de préparer et de réaliser l'enquête de recensement et l'INSEE, qui se voit confier le soin d'organiser et de contrôler la collecte des informations.

Le recrutement et la gestion du coordonnateur communal et des agents recenseurs ainsi que leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune, qui se voit attribuer une dotation forfaitaire versée par l'Etat au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement. Son montant pour 2019 s'élève à 2398 € pour la commune de Hombourg, ce dernier n'est pas affecté et la commune en a le libre usage.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de procéder au recrutement d'un coordonnateur communal administratif et de deux agents recenseurs pour mener à bien les opérations de recensement entre le 17 janvier et le 16 février 2019.
- fixe le montant de la rémunération des agents recenseurs sur la base forfaitaire de 4,80€ par logement pour les agents recenseurs et 1,70 € par logement pour le coordonnateur. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2019.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

06. Subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande faite par M. et Mme KHIRI Abdelaziz, hombourgeois.

La classe de 1ère S5 du Lycée Albert Schweitzer de Mulhouse a organisé un voyage scolaire à Londres (Royaume Uni) du 11 au 17 novembre 2018 auquel leur fille Salma a participé.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une aide de 70€ (soit 10€ par jour) à M. et Mme KHIRI Abdelaziz
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

07. Subvention au Collège Théodore Monod

Le SIGC du Collège a subventionné pendant de nombreuses années des actions pédagogiques et notamment, une participation au coût du transport lors des voyages et sorties des élèves.

Par ce biais, les communes montraient leur attachement au collège pour lequel les maires avec leurs conseils municipaux s'étaient fortement investis depuis la construction.

Suite à la cessation d'activité du SIGC et sur avis des représentants des communes réunis en Comité Directeur, une convention par laquelle les communes s'engagent à continuer de subventionner les actions pédagogiques du Collège a été signée le 03 décembre 2013.

48 collégiens hombourgeois sont inscrits dans l'établissement pour l'année scolaire 2018/2019. Conformément à la convention, il est proposé d'attribuer 54€ par élève.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide d'allouer une subvention annuelle de 2 592€ au Collège Théodore Monod au titre de la convention de soutien aux actions pédagogiques.

08. Subvention à l'association des Arboriculteurs

L'association des arboriculteurs d'Ottmarsheim souhaite réaliser une haie fruitière dans le verger communal pour un coût total de 228,85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de verser une subvention de 230€ à l'association des arboriculteurs d'Ottmarsheim
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

09. Subvention à la Chorale Sainte Cécile

La Chorale Sainte Cécile, présidée par Madame Mariette SCHMIDLIN, nous informe qu'en raison de leurs prestations solistes de plus en plus nombreuses durant les célébrations religieuses de notre village, un investissement dans du matériel portatif de qualité s'est avéré nécessaire. Cet investissement s'élève à 901,60€.

Monsieur le Maire propose de soutenir notre Chorale communale en lui versant une subvention exceptionnelle de 900€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de verser une subvention de 900€ à la Chorale Sainte Cécile
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

10. Subvention à l'AS NIFFER

L'AS NIFFER figure parmi ces clubs où évoluent un certain nombre de jeunes de la Commune.

Cette association a déposé une demande de subvention au titre de la saison en cours sachant que 18 jeunes sont actuellement licenciés.

Il est proposé d'allouer une subvention de 60€ par jeune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 1 080,00€ au titre de la saison 2018/2019
- approuve le prélèvement de cette somme aux natures correspondantes au Budget Primitif 2019
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

11. Tour de table / Divers

- Boulangerie : incompréhension totale par rapport aux fermetures intempestives de la boulangerie depuis sa reprise malgré l'engagement du nouveau directeur à reprendre les choses en main. La mairie s'était même engagée à repasser commande pour relancer l'activité. Le loyer avait également été renégocié à la hausse en accord avec leur direction. Depuis, plus aucun contact.
Mme SAUPIN confirme et explique qu'une commande de galettes pour la commission seniors n'a pas été honorée par Wilson puisque la boulangerie était fermée en raison d'un manque de personnel.
Les élus s'interrogent par rapport au bail. Monsieur WENTZ leur explique que le bail de location continue à courir puisque celui-ci a été racheté avec le bail commercial.
- Fibre optique quartier des Petits Champs : le chantier est terminé. L'ouverture commerciale aura lieu au mois de mars.
- Changement de nom de rue : Monsieur le Maire propose de renommer la rue du 6^{ème} RTM en rue des l'Eglise, comme initialement, avec mise en place d'une plaque en mémoire du 6^{ème} RTM.
- Monsieur Patrick RIEGERT demande où en est la convention de mise en fourrière. Monsieur WENTZ répond que la convention est à présent en place et que les procédures de mises en fourrière peuvent être lancés.
- Madame TRIPONEL Stéphanie informe le CM que le programme musical de la FAV est bouclé. Monsieur le Maire en profite pour rappeler à tous que la FAV 2019 a été repoussée d'une semaine pour coïncider avec la fin de la période scolaire.
- Monsieur MOEBEL informe que les travaux de peinture de l'église sont déjà bien avancés.
- Monsieur le Maire informe que des investisseurs pour la maison ONF ont été rencontrés. Une visite du lieu a été effectuée. Ils nous invitent à venir manger dans leur restaurant actuel, à Munster. Ils sont intéressés par le projet et souhaiteraient trouver une personne « locale » pour tenir le restaurant. Attention, ça ne veut pas dire que le choix est fait. Il faudra bien sur qu'ils remplissent le cahier des charges. De nombreuses étapes sont encore à franchir.
- Monsieur le Maire propose un nouveau concept de sortie pour le CM, aux beaux jours et en balade.

La séance est levée à 22h00.